



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête structurelle des entreprises mahoraises (Esem)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises et Direction régionale Réunion–Mayotte

Au cours de sa réunion du 28 mars 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marchés » a examiné l'enquête structurelle des entreprises mahoraises (Esem).

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu en 2014 sur l'exercice 2013 et annuellement depuis 2016.

Mayotte est devenue département en avril 2011, RUP (région ultrapériphérique) en 2014, NUTS (nomenclature d'unités territoriales statistiques de l'Union européenne) 2 et 3 en 2015. Le statut de RUP rend le territoire éligible au bénéfice des fonds structurels européens. Mais pour cela, il doit satisfaire à des obligations statistiques (règlement européen (UE) n° 295/2008 et du Conseil européen du 11 mars 2008 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises). Or, la source administrative disponible, le fichier contenant les liasses fiscales, ne présente pas encore une qualité statistique suffisante et le répertoire Sirene ne permet pas de cibler les entreprises actives. De ce fait, il n'est pas envisageable, à ce jour, d'intégrer Mayotte dans le processus d'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises (Esane) en vigueur en métropole et dans les autres DOM. Il est donc nécessaire de mettre en place une enquête ad hoc.

L'enquête a ainsi un triple objectif :

- elle doit permettre la construction des comptes économiques (PIB au prix courant, comptes de branches demandés par Eurostat chaque année, la FBCF, les revenus salariaux, notamment) et de recueillir dans certains cas des données absentes liasses fiscales récupérés via la DGFIP ;
- elle vise à fournir une description de l'économie formelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée ;
- elle permet de mettre à jour le code APE des unités légales mahoraises, améliorant ainsi la qualité du répertoire Sirene.

Le champ de l'enquête est celui de la statistique structurelle d'entreprise : les unités légales marchandes participant au système productif à l'exception du secteur financier et des exploitations agricoles (sauf classe 02.20), comme le champ Esane en métropole, dont le siège social est implanté à Mayotte. Plus précisément, en termes de secteurs d'activité, le champ de l'enquête en métropole comprend les secteurs du commerce, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries (classes 02.20 et 16.10), de la construction, des transports, et enfin des autres services principalement marchands hors secteur financier (divisions 64 à 66) ; soit en tout 349 sous-classes. S'y rajoute l'industrie, ce qui porte le nombre de sous-classes couvertes à 593. Enfin, seules les entreprises pour lesquelles une liasse fiscale est attendue par la DRFiP sont retenues.

L'enquête combine l'utilisation de plusieurs sources administratives – les différentes sources fiscales correspondant aux différents régimes fiscaux (BRN, BIC, BA, etc.). Par ailleurs, les sources d'emploi des DADS sont mobilisées à des fins de contrôles.

Un seul type de questionnaire existe quels que soient le secteur économique et la taille de l'entreprise. La ventilation du chiffre d'affaires par activité est demandée à un niveau fin ainsi que des variables d'emploi et certaines variables des liasses fiscales pour évaluer leur qualité.

Par rapport à l'enquête précédente qui était exhaustive pour les entreprises ayant fait une déclaration fiscale pour les trois exercices précédents l'année de collecte, un échantillonnage sera mis en place avec l'utilisation du répertoire Sirius. Le plan de sondage aboutira à un échantillon dont la taille reste à définir.

La collecte annuelle s'effectue par voie postale et Internet (pour les relances et les entreprises ayant déclaré une adresse mail) de juin à décembre de l'année N+1. À partir de la collecte de 2019, la collecte se fera via la plateforme de collecte par Internet Coltrane. Le temps de réponse médian est de 15 minutes pour une moyenne de 26 minutes. 90 % des entreprises répondent en moins de 45 minutes.

Un comité de suivi se réunit régulièrement pour faire le point des travaux en cours et prévoir les suivants. Un comité de pilotage se réunit une fois par an.

Les moyens humains alloués à l'enquête sont pour la Direction régionale de la Réunion-Mayotte de l'ordre de 253 jours d'agent de catégorie A et de 283 jours d'agent de catégorie B et C. À cela s'ajoutent 60 jours d'agent de catégorie A en métropole pour les traitements aval de l'enquête. Les coûts externes s'élèvent à environ 16 000 euros (surtout liés à l'envoi).

Les résultats donnent lieu à une publication annuelle en décembre N+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2020 à 2024 (cinq années).